

Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 3 DU 09-04-2024- DB 03

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 04 avril 2024
Date d'affichage : le 04 avril 2024
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14
Dont pouvoir (s) : 1

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 09 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Bernard LEBOEUF, Jean-Charles DUPONT, Chantal QUERNIARD, Alain LOEB et Pascal SCHWARTZ.

Pouvoirs de : Mme Anne BERICHI à Mme Céline RECHER

Absente excusée : Françoise COHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

:

CRÉATION DE POSTES

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Et conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16/01/2024,

Considérant la nécessité de :

- Créer 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps incomplet
- Recruter si nécessaire sur l'ensemble des emplois représentés dans le tableau ci-après un ou des contractuel(s).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention

APPROUVE la décision modificative proposée au tableau des emplois ci-après :

FILIERE	grades relevant du cadre d'emplois des	grades	budgétaire	pourvu
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	1
		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2E CLASSE	1	1
		ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	2	2
ECOLE ET CANTINE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE	1	1
		ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	7	7
RECENSEMENT	COORDINATEUR	COORDONNATEUR	1	1
	AGENTS RECENSEUR	AGENTS RECENSEURS	3	3

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laetitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray.



La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

Certifie le caractère acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :